



Andere gesetzliche Publikationen - Autres publications légales - Altre pubblicazioni legali

Modification de l'extension du champ d'application de la convention collective de travail pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (CCT RA)

Les parties contractantes ont modifié la convention collective de travail pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (CCT RA), étendue par les arrêtés du Conseil fédéral du 5 juin 2003, du 8 août 2006, du 26 octobre 2006, du 1er novembre 2007, du 6 décembre 2012, du 10 novembre 2015 et du 14 juin 2016. Les clauses qui modifient ladite convention (modification du champ d'application) ont été étendues par arrêté du Conseil fédéral du 7 août 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce dernier arrêté est publié dans la Feuille fédérale du 5 septembre 2017. Des tirés à part seront en vente auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne.

3003 Berne, 31. August 2017

SECO – Direction du travail

03718921

